

On note également l'apparition de nouvelles sources de tension sur le plan national. À une époque relativement difficile du point de vue économique, il n'est pas facile de concilier les aspirations et les intérêts des différents groupes et régions du Canada d'autant plus que ceux-ci varient.

C'est dans ce climat général (sur les plans international et national) que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et ses collaborateurs doivent diriger les relations extérieures du Canada au nom du gouvernement.

Il sied donc de se demander si le Ministère est à même de relever les défis auxquels fait face — sur le plan national et dans ses relations avec d'autres États et avec les grandes institutions internationales. Peut-être convient-il même de se demander d'abord, si le Ministère est en mesure de surnager.

Avouons, pour être franc, que l'ampleur et le rythme des changements exigent un effort extraordinaire.

**Le Ministère:  
1957 et 1977**

Lorsque je suis entré dans le Service extérieur, en 1957, je crois que personne ne mettait sérieusement en doute l'autorité qu'avait le Ministère de diriger la conduite des relations internationales du Canada. Dans l'ensemble du pays, on considérait que cette responsabilité revenait de droit au gouvernement fédéral, et, au sein de ce dernier, le Ministère avait clairement pour mandat de diriger l'élaboration de la politique étrangère et la conduite des relations bilatérales et multilatérales. Étant donné mon intérêt pour la politique étrangère et les affaires internationales, il me semblait alors évident que je ne pouvais satisfaire mes aspirations qu'aux Affaires extérieures.

La confiance que le pays mettait dans l'aptitude du Ministère à remplir son rôle se reflétait dans l'attitude des agents vis-à-vis de leur travail. Ils se faisaient une idée claire du rôle du Ministère au Canada et du rôle du Canada dans le monde. Forcément, le travail quotidien, c'est-à-dire la conduite des relations diplomatiques bilatérales et multilatérales, absorbait une grande partie de leur énergie, mais on sentait qu'au delà de celui-ci, ils avaient une raison d'être qui donnait forme et cohérence à toutes leurs activités. Le Canada était sorti de la Seconde Guerre mondiale fort et plein d'assurance. Il avait su saisir l'occasion de contribuer à instaurer la paix. Il avait fait montre d'une aptitude particulière en ce qui a trait à la conception et à l'édification d'institutions internationales à vocation politique et économique.

La paix et la sécurité mondiale étaient au premier rang des préoccupations du gouvernement. Ce dernier, tout en reconnaissant l'utilité de l'OTAN était tourné essentiellement vers les Nations Unies et, s'il allait clairement dans le sens de l'intérêt national, le double objectif, paix et sécurité, n'était pas conçu dans une optique étroite. Le Canada se considérait comme un intermédiaire valable dans les différends internationaux et c'est à ce titre qu'il joua un rôle important dans le règlement pacifique de situations qui menaçaient la stabilité internationale. En somme, dans ce contexte international de l'époque, les objectifs du Canada et l'intérêt général se confondaient.